

# Règlement de l'appel à candidatures

Vue du parvis sud / Cabinet Basalt Architecture



1. Objet de l'avis de l'appel à candidatures
2. Conditions particulières d'exploitation
3. Procédure de l'appel à candidatures
4. Conditions d'attribution

**HALLE**  
DES SŒURS BLANCHES

# 1. Objet de l'avis de l'appel à candidatures

La Halle Alimentaire « Halle des Sœurs Blanches » située cour François Bart ouvrira ses portes au printemps 2025.

La présente consultation a pour objet de sélectionner les candidats qui se verront attribuer un étal de vente au sein de la Halle des Sœurs Blanches, aux fins d'exploitation d'un commerce de vente de produits alimentaires ou de fleurs et plantes fraîches.

Il s'agit de la mise à disposition de 44 modules d'environ 9 m<sup>2</sup>, pouvant être regroupés dans la limite de 36 m<sup>2</sup> par étal.

Si la candidature ne peut pas donner droit à l'attribution immédiate d'un emplacement, elle sera inscrite sur liste d'attente pour une durée d'un an après sa réception en Mairie. Les candidatures sont placées sur liste d'attente en tenant compte de l'activité proposée et des références produites par le candidat. Les candidatures inscrites sur liste d'attente pourront être mobilisées pour favoriser le remplacement rapide d'un commerçant défaillant sélectionné dans le cadre de l'appel à candidature au maximum 12 mois auparavant. Cette inscription sur liste d'attente ne donne pas droit de priorité pour l'attribution d'un étal mais permet de présenter une offre lorsqu'un étal est libre

# 2. Conditions particulières d'exploitation

Il est souhaité que les candidats retenus organisent leurs activités commerciales six jours sur sept selon des horaires définis.

Un règlement intérieur précise les dispositions relatives au fonctionnement et à l'exploitation de la Halle, les règles communes d'occupation applicables à l'ensemble des artisans, commerçants et producteurs ainsi que les mesures de sécurité, d'hygiène et de responsabilité incombant à chaque preneur. Il est attendu de la part des exploitants de la halle, qu'ils proposent une offre commerciale complémentaire à celle du centre-ville de Dunkerque. Les conventions conclues avec les candidats retenus seront consenties pour l'exploitation d'une activité alimentaire ou de vente de fleurs et plantes fraîches, à l'exclusion de toute autre activité commerciale non alimentaire. L'exploitation des emplacements donnera lieu au paiement mensuel d'une redevance d'occupation et d'une tarification portant sur les charges, fixées par délibération du conseil municipal.

La durée de la convention sera de 5 ans à compter de la date d'entrée dans la halle.

### 3. Procédure de l'appel à candidatures

La collectivité contractera avec une seule entité par emplacement (entreprise ou groupement).

Documents à fournir :

Le dossier devra être constitué des pièces suivantes :

1. **Un CV du candidat (parcours, références professionnelles)**
  
2. **Une note explicative du projet d'exploitation comprenant :**
  - Nature de l'offre
  - Produits et services envisagés (produits et provenance, consommation sur place, gamme de prix, analyse concurrentielle et public cible)
  - Liste du matériel avec les caractéristiques techniques
  - Modalités de gestion et modalités organisationnelles prévues pour assurer une ouverture 6 jours / 7 aux horaires définis (moyens humains)
  - Projet de communication
  - Taille de l'étal souhaitée (2 choix) : 9 m<sup>2</sup> – 18 m<sup>2</sup> – 27 m<sup>2</sup> – 36 m<sup>2</sup>
  - Souhait de disposer d'une chambre froide (préciser la taille dans la limite de 5 m<sup>2</sup>)
  
3. **Une note budgétaire du projet d'exploitation comprenant :**
  - Le plan de financement d'ouverture
  - Un compte prévisionnel de résultats sur 3 ans (années N à N+2)
  
4. **Les éléments administratifs :**

Le candidat s'engage à fournir au dépôt de candidature :

  - L'inscription au Registre national des entreprises de moins de 3 mois ou tout autre document justifiant de votre activité,
  - Pour les entreprises/structures existantes : un extrait d'inscription au Registre National des Entreprises de moins de 3 mois ou tout autre document justifiant de votre activité,
  - Pour les entreprises/structures en création : une lettre d'intention du/des porteurs de projet indiquant sa/leur volonté de s'implanter dans la future Halle et son/leur engagement, s'il est/sont retenu(s), de fournir dans les 90 jours suivant la notification,
  - Le certificat de qualification professionnelle pour l'exercice des métiers de boulanger, pâtissier, glacier, boucher, charcutier et poissonnier, fleuriste, ainsi que pour toutes autres activités nécessitant la détention d'une qualification professionnelle,

- **Le règlement intérieur de la halle et ses annexes signé et approuvé sans réserve.**

**Le candidat retenu s'engage à fournir avant l'ouverture de la halle :**

- **Les justificatifs d'obtention des financements nécessaires à la réalisation de l'installation**

**A la remise des clefs :**

- **L'inscription au Registre national des entreprises de moins de 3 mois,**
- **En tant que commerçant non sédentaire, la carte de commerçant ambulant en cours de validité, ou l'attestation provisoire,**
- **Le certificat de qualification professionnelle pour l'exercice des métiers de boulanger, pâtissier, glacier, boucher, charcutier et poissonnier, fleuriste, ainsi que pour toutes autres activités nécessitant la détention d'une qualification professionnelle,**
- **En cas d'emploi de salariés, copie du registre du personnel et le cas échéant, copie du dernier bulletin de paie,**
- **Autorisations liées à l'exercice de l'activité alimentaire (débit de boissons ou autre...),**
- **Attestations d'assurances couvrant la responsabilité civile et responsabilité professionnelle relative à l'activité du commerçant, les dommages aux biens, l'occupation de la halle...**

**Conditions d'attribution :**

**L'adéquation de l'offre à l'appel à candidatures sera appréciée selon 5 critères :**

- **Critère 1 : Candidatures les mieux disantes sur l'origine locale des produits,**
- **Critère 2 : Diversité et complémentarité de l'offre dans la halle et par rapport au centre-ville**
- **Critère 3 : Candidatures disposant de label de qualité des produits vendus**
- **Critère 4 : Proposition de services à la clientèle et d'animations**
- **Critère 5 : Solidité du projet / capacité financière**

**Les candidats ayant obtenu la meilleure note à l'issue de cette analyse pourront être reçus pour préciser les modalités de l'occupation. Les candidats retenus seront ceux qui auront reçu la meilleure note globale à l'issue de cette rencontre. La collectivité se réserve le droit de proroger la date limite de remise des offres ; le cas échéant, cette information sera diffusée sur le site internet de la ville et de la CUD et à toute personne qui aura fait connaître son intérêt pour l'occupation et laissé ses coordonnées à cet effet. Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la collectivité se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout, sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.**

## **Les candidatures doivent être transmises**

**Par courriel :**

**commerce@ville-dunkerque.fr**

**Ou par courrier (cachet de la poste faisant foi) :**

**A l'attention de la mission commerce et tourisme de proximité**

**Monsieur Le Maire**

**Mission commerce et tourisme de proximité**

**Armateur**

**15, rue Faulconnier**

**59 140 Dunkerque**

**Dans ce cas, le document sera remis dans une double enveloppe, la première permettant d'adresser le document, la seconde contenant l'offre doit porter la mention « confidentiel, ne pas ouvrir ».**

**En cas de questions techniques, merci de nous contacter par mail à l'adresse :**

**commerce@ville-dunkerque.fr**

### **ANNEXES A TELECHARGER :**

- 1. Dossier de candidature**
- 2. Plan**
- 3. Tarification 2025**
- 4. Règlement intérieur de la Halle des Sœurs Blanches**